

Nantes : elle croise le voleur de son portable en plein commissariat

Par Simon Cherner

Publié il y a 40 minutes



La rue Crébillon, en avril 2018. De nombreuses boutiques se partagent les devantures de cette artère du centre de Nantes *Gazeau J/ANDBZ/ABACAPRESS.COM*

Le prévenu, un multirécidiviste sans papiers libéré de prison en août, a été condamné lundi à quatre mois d'emprisonnement ferme. Il était également sorti d'un centre de rétention administratif en novembre.

Dénouement rocambolesque pour un délit d'une grande banalité. Jeudi dernier, une femme de 27 ans fait ses courses dans la boutique de l'enseigne Normal, rue Crébillon, en plein centre de Nantes. Son casque connecté sur les oreilles, elle consulte les étals du magasin lorsque la musique qu'elle écoutait s'interrompt. Elle glisse la main dans la poche de sa veste et découvre que son téléphone portable vient de lui être volé. La consultation des caméras de surveillance de la boutique lui confirme l'identité du suspect, qui s'était rapproché d'elle entre les étagères. Le lendemain, la victime se rend donc au commissariat central pour porter plainte lorsqu'elle est saisie de stupeur. La voilà nez à nez avec son voleur. L'individu venait signer au commissariat son obligation d'assignation à résidence.

Immédiatement placé en garde à vue puis transféré en détention provisoire, le prévenu, Abdelkader B., ressortissant algérien de 22 ans en situation irrégulière, a été condamné lundi à quatre mois d'emprisonnement avec maintien en détention, lors de son passage en comparution immédiate au tribunal correctionnel de Nantes. La constitution de partie civile de la victime a été jugée recevable ; le prévenu devra lui verser 800 euros à titre de préjudice moral. Le jugement correspond à la peine requise par le parquet, qui avait souligné en particulier le «*comportement peu coopérant*» du prévenu et le «*fait qu'il raconte absolument n'importe quoi*». La peine maximale encourue pour un vol en état de récidive est de six ans d'emprisonnement.

Une vie de menus «business»

Le condamné portait déjà plusieurs mentions à son casier judiciaire, pour des faits de violation de domicile, détention de stupéfiants et tentative de vol. Sa dernière condamnation, en mars 2023, portait sur des chefs de vol avec effraction et fourniture d'une identité imaginaire. Jugé en comparution immédiate, il avait été condamné à six mois de prison avec mandat de dépôt. Une peine purgée le 26 août. Depuis, l'individu a été enfermé en centre de rétention administrative, dont il est sorti en novembre, avec une obligation d'assignation à résidence l'obligeant à pointer régulièrement au commissariat.

Lors de l'audience, lundi, le prévenu a confirmé être passé dans la boutique Normal jeudi dernier, avoir acheté quelques canettes et glissé des chewing-gums dans sa poche. Il s'est reconnu en outre sur une partie des images issues des caméras de vidéosurveillance. Le jeune homme a réfuté en revanche être à l'origine du vol et a estimé avoir été confondu avec un autre. «*Pourtant il semblerait bien que c'est vous, il n'y avait pas cinquante individus avec la même casquette noire et veste bleue dans le magasin à ce moment-là*», a observé la proutidente Constance Galy.

Enfin, la géolocalisation du portable volé a pointé trente minutes après le vol aux alentours de la boutique Fnac de la place du Commerce, où le prévenu confirme s'être rendu après avoir quitté le magasin. «*J'y passe tout mon temps, 24 heures sur 24*», a précisé le jeune homme, par le truchement de son interprète. Sans emploi, logeant chez un ami, le prévenu a déclaré vivre de menus «*business*». «*Je vends des cigarettes parfois*», a-t-il notamment lâché devant la juge ahurie. «*Vous savez que c'est complètement interdit ? Ce n'est pas en vendant des cigarettes en contrebande que vous allez avoir des papiers ; ça ne va pas aider*», a-t-elle répliqué avant de se prendre la tête dans les mains. L'appareil volé n'a pas été retrouvé.

La rédaction vous conseille

- **Nantes : course-poursuite et barricades anti-police lors d'une opération «coup de poing» contre les trafiquants**
- **Insécurité à Nantes : des terminaux de bus décalés pour les chauffeurs pendant les fêtes**
- **Ces gendarmes référents au service des élus : «Notre devoir est d'empêcher les attaques contre les symboles de la République»**

Sujets

vol

justice